

DECRET N°2009-511 DU 12 OCTOBRE 2009

Portant autorisation de levée du contingent
de 3000 appelés du Service Militaire d'Intérêt
National au titre de l'année 2009.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT.**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la république du Bénin ;
- Vu** la loi n° 90-016 du 18 juin 1990, portant création des Forces Armées Béninoises ;
- Vu** la loi n° 2005-043 du 26 juin 2006 portant statut général des personnels militaires des Forces Armées Béninoises;
- Vu** la loi n° 63-5 du 26 juin 1963 sur le recrutement ;
- Vu** l'ordonnance n° 75-77 du 28 novembre 1975 portant modification de la loi 63-5 du 26 juin 1963 sur le recrutement ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n°2009-260 du 12 juin 2009 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2007-494 du 02 novembre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale ;
- Sur** proposition du Ministre d'Etat Chargé de la Défense Nationale ;
- Le** conseil des Ministres entendu en sa séance du 22 juillet 2009 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : La levée de contingent des appelés du Service Militaire d'Intérêt National au titre de l'année 2009 est autorisée.

Article 2 : L'effectif à lever au titre de l'année 2009 est de trois mille (3000) appelés.

04 B

Article 3 : Les opérations de levée de contingent se dérouleront dans le mois de juillet 2009.

Article 4 : Le Ministre d'Etat chargé de la Défense Nationale et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 12 octobre 2009

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement,
de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination
de l'Action Gouvernementale,



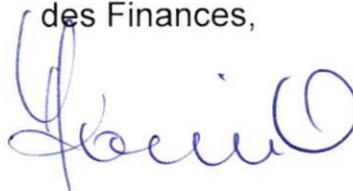
Pascal Irénée KOUPAKI

Ministre d'Etat
Chargé de la Défense Nationale,



Issifou KOGUI N'DOURO

Ministre de l'Economie et
des Finances,



Idriss L. DAOUDA

AMPLIATIONS : PR6-AN4-CC2 -CES2-HAAC2-MDN4 -MF 4-AUTRES MINISTERES 15-SGG4-DGBM-CF-DGTCF-DGID-DGDDIS-5 BN-DAN-DLC3-GCOMB-DCCT-INSAE3-BCP-CSM-IGAA3-UNB-ENA-FABEEB3-CEMG2-DGGN2-JORB1-A/C4.

